



Amende SNCF sur mineur

Par **Angelsev**, le **27/01/2022** à **20:03**

Bonjour,

Mon fils de 14 ans a eu une amende de 50 € à régler sur le champ, lors d'un trajet en TER. Il s'était trompé dans la date et avait pris un billet pour le lendemain, par erreur. Les agents lui ont indiqué que, s'il ne réglait pas tout de suite, elle sera majorée à plus de 200 €.

Avaient-ils le droit de l'obliger à régler, sans même chercher à contacter un des parents ?

Je précise qu'exceptionnellement il avait cette somme sur lui pour aller s'acheter un cadeau en ville avec l'argent reçu à Noël, c'était donc un hasard, malencontreux, qu'il avait autant d'argent sur lui.

Merci pour vos retours.

Par **youris**, le **28/01/2022** à **10:17**

bonjour,

votre fils est pénalement responsable de ses actes, le contrôleur n'avait pas besoin de contacter ses parents pour sanctionner votre fils.

salutations